

FORMATION CONTINUE



CHORUS PRO DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES

A partir de 490€ nets de taxes.

100% présentiel

Public visé : Dirigeants, service comptables, juridiques, techniques ou achats

Prérequis : Sans niveau spécifique

Accessibilité aux personnes handicapées
Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

Prochaines sessions

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

SESSION 1 : 6 novembre

COQUELLES

SESSION 1 : 4 décembre

LENS

SESSION 1 : 6 novembre

ROUBAIX

SESSION 1 : 6 novembre

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

Appréhender les obligations réglementaires liées à la dématérialisation de la chaîne comptable
Comprendre les modalités de fonctionnement de Chorus Pro
Être capable de dématérialiser ses factures et d'exploiter Chorus Pro

Les + de la formation

Formation pratique adaptée aux besoins de l'entreprise
Mise à disposition d'un ordinateur pour chaque participant
Nombre de place limité pour des mises en situation optimales





CHORUS PRO DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES

Contenu de la formation

Connaître les obligations réglementaires

- Focus sur les impacts de l'ordonnance du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique et ses obligations
- Migration de Chorus factures à Chorus Pro
- Les impacts de la dématérialisation sur la facturation Maîtriser les aspects pratiques et techniques de la dématérialisation

Présentation du site Chorus Pro et création d'un compte utilisateur sur Chorus Pro

- Création du compte
- Activation du compte
- Gestion du compte

Dépôt d'une facture sur Chorus Pro d'un lot de factures

- Format du fichier à prendre en considération
- Mise en place du dépôt avec reconnaissance de la facture

Saisie d'une facture sur Chorus Pro

- Procédure à mettre en place pour saisir directement une facture





CHORUS PRO DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Mise en situation Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

Résultats attendus

S'approprier Chorus Pro est devenu un enjeu vital pour l'entreprise. La facturation électronique devient obligatoire. Les entreprises doivent transmettre leurs factures sous forme dématérialisée pour des contrats conclus avec l'État, les collectivités territoriales ou les établissements publics et leur sous-traitants admis au paiement direct.

Chaque participant sera capable de :

- Appréhender les obligations réglementaires liées à la dématérialisation de la chaîne comptable
- Comprendre les modalités de fonctionnement de Chorus Pro
- Dématérialiser ses factures et d'exploiter Chorus Pro

Modalités d'évaluation

Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation Remise d'une grille d'auto-évaluation des acquis, sur les compétences travaillées lors de la formation Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

- Une équipe de consultants formateurs experts dans le domaine

